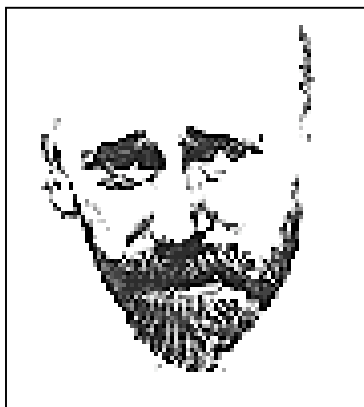


LA LETTRE

Association fondée en 1980

vol. XXIX - N° 62 – novembre 2009



28^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Jeudi 10 décembre 2009 - 19 h.
suivie de la conférence exceptionnelle de
M. JEAN ZERMATTEN
vice-président du Comité international des
droits de l'enfant
sur le thème :
« **Enfant, dignité et droits :
une nouvelle vision de l'enfant** »
Uni-Mail salle R060



voir p. 4

LE MOT DU PRÉSIDENT

En ce mois de novembre 2009 qui voit partout commémorer le 20^e anniversaire de l'adoption, par les Nations-Unies, de la Convention internationale des droits de l'enfant, Korczak a le vent en poupe. On s'en apercevra en parcourant cette *Lettre* qui nous le montre ubiquitaire dans le monde de l'édition, du moins en francophonie, et reconnu comme un inspirateur majeur de cette Convention par la communauté politique. Ainsi, par exemple, une grande partie des membres du Comité international des droits de l'enfant, ce comité onusien qui contrôle l'application de la Convention dans chacun des pays qui l'ont ratifiée (c'est-à-dire tous les pays du monde sauf deux), ont-ils manifesté leur intérêt pour Korczak en participant l'été dernier, à Genève, à un séminaire qui lui était entièrement consacré. Le vice-président même de ce Comité, Jean Zermatten, a accepté d'être l'invité de notre Association et il nous dira, le 10 décembre prochain, comment et pourquoi la Convention porte en elle une vision nouvelle de l'enfant dans la société. Au niveau de la Communauté européenne, Korczak est également à l'honneur : le Commissaire aux droits de l'homme, Thomas Hammarberg, a tenu à lui rendre un hommage appuyé en diffusant son fameux pamphlet « Le droit de l'enfant au respect » dans les cercles politiques, éducatifs et associatifs européens. Quant à la Délégation à la petite enfance, à Genève, elle a trouvé juste que le nom de Korczak soit associé à l'important colloque qu'elle organise ce mois sur ce qu'elle juge être, dans notre passé récent, la « révolution de l'enfant ». Certes, comme korczakiens convaincus, cet engouement que nous appelons de nos vœux depuis longtemps et qui motive grandement les efforts de notre Association, nous fait plaisir. Mais ce n'est pas suffisant. Car faire de Korczak une star n'est pas un but en soi. Ce qui compte, et Korczak aurait été le premier à le dire, c'est que les idées défendues par lui soient entendues et qu'elles amènent dans la société de véritables changements. C'est pourquoi, alors même que nous pourrions nous contenter d'une allégresse de circonstance, nous tenons aujourd'hui à réaffirmer notre souci que les enfants sans papiers, qui sont hélas nombreux dans notre pays, bénéficient du plein respect de leur dignité et de leurs droits, dans l'esprit et dans la lettre de cette Convention que la Suisse, après mûre réflexion, a dûment ratifiée. C'est dans les faits concrets de la vie des enfants – de **tous** les enfants – qui habitent notre pays que nous pourrions mesurer si le succès actuel que rencontre Korczak est le reflet d'un réel progrès social, ou s'il n'est qu'un effet de mode.

Daniel Halpérin

VARSOVIE : RÉUNIONS KORCZAKIENNES INTERNATIONALES

L'Association Korczak internationale (présidée par B. Gilad) et la Fondation internationale pour la diffusion des oeuvres de J. Korczak (présidée par D. Halpérin) se sont réunies en assemblées générales les 12 et 13 septembre derniers à Varsovie. Ce fut l'occasion, notamment, de resserrer les liens entre les diverses associations nationales et de mettre en chantier quelques projets transnationaux sur lesquels nous aurons à revenir, telle que la préparation d'un important colloque Korczak à Tokyo en août 2010.

Sur le plan de la diffusion des oeuvres complètes de Korczak, il a été pris acte de l'avancement des travaux en Pologne et en Allemagne, et, au contraire, de leur stagnation (que nous espérons très momentanée) en Israël. Un consensus général s'est trouvé facilement pour définir comme prochaine priorité la traduction et la diffusion de certains titres en langue anglaise. *À suivre...*

Korczak d'Abidjan

Nous venons de recevoir une lettre particulièrement touchante de Côte-d'Ivoire que nous vous livrons telle quelle, suivie de quelques précisions. Nous y avons immédiatement répondu en nous réjouissant de savoir Korczak réincarné en Afrique occidentale, et en constatant une fois de plus combien la pensée korczakienne est universelle. Bien sûr, notre ami – et désormais membre de l'Association – Mamadi Korczak Kourouma, a besoin d'aide pour mener à bien ses projets d'entraide et d'éducation à la démocratie. Celles et ceux parmi nos lecteurs qui souhaiteraient lui faire un don peuvent nous adresser celui-ci avec mention : « En faveur de Korczak Abidjan » ; nous nous ferons un plaisir de le lui transmettre.

Bien chers membres de l'Association des amis de Korczak,

Je viens par la présente me présenter à vous et solliciter mon adhésion à votre association car je suis devenu depuis 2006 un des fans pour ne pas dire fanatiques de Janusz Korczak dont j'ai toujours consulté l'œuvre pour m'inspirer dans mon travail de défenseur acharné des droits de l'enfant en Côte-d'Ivoire.

Je suis en effet le responsable d'une petite ONG de protection de l'enfance qui a pour mission la défense, la promotion et la protection des droits et la dignité des enfants en Côte-d'Ivoire. En tant que fondateur de cette ONG (...) très active dans la protection des enfants en situation difficile, passionné de l'enfance que je suis, et étant à la recherche d'un modèle sur le net, j'ai découvert le Dr Korczak dont l'œuvre en faveur de l'enfance est la meilleure dans le monde entier. Depuis 2006, j'ai décidé de changer mon état-civil en ajoutant Korczak : "Mamadi Korczak Kourouma". En Côte-d'Ivoire, tout le monde m'appelle Korczak, surtout dans le milieu de la protection de l'enfance.



Je viens de découvrir le site de votre association et j'aimerais adhérer pour vous faire partager mes quelques riches expériences dans la promotion et la protection de l'enfance en Afrique. Je suis travailleur social et j'attends votre réponse. Merci pour le travail en faveur des enfants. Avec mes salutations cordiales,

**Mamadi Korczak Kourouma,
*Le vagabond des droits de l'enfant***

L'Association SAPE Côte-d'Ivoire (Solidarités des Adultes Pour l'Enfant) Objectifs

Assistance psychoaffective et/ou alimentaire
Assistance juridique et/ou médicale
Scolarisation et réinsertion scolaire
Recherches et médiations familiales
Sensibilisation de masse et de proximité
Activités socio-éducatives
Réinsertion socio-professionnelle

« Chaque année nous scolarisons, tous frais pris en charge, des dizaines d'enfants des quartiers précaires de la ville d'Abidjan mais cette année, malgré la demande très forte, nous n'avons pu avoir le moindre moyen pour faire face à la situation des enfants qui risquent de ne pas avoir la chance d'aller à l'école. Certains sont en attente d'être réinsérés à l'école pour leur éviter de retomber dans la rue. Par contre, d'autres, les plus nombreux, ont tout simplement besoin de kits scolaires pour reprendre le chemin de l'école. »

Le projet GTESSA (Groupe Thématique Enfants Sans Soutien d'Adultes)

Une plateforme de réflexion et d'échange sur les problématiques des droits de l'enfant, particulièrement sur les séparations familiales.

Dans le cadre de réunions mensuelles, les enfants concernés font, au côté d'animateurs bénévoles, l'apprentissage de la vie démocratique et se font les partenaires et les acteurs de leur propre devenir.

PRIX KORCZAK 2009

Genève, bureau de l'Association, 10 juin 2009.

Les réunions du jury Korczak donnent lieu habituellement à des débats sympathiques et courtois. Cette année le plaisir de partager ce moment de discussion fut particulièrement vif : dès les premières minutes, la joie et même les fous rires illuminaient le bureau de l'Association ! Les échanges ont permis de se poser quelques questions de fond notamment en ce qui concerne les tolérances du Département de l'Instruction publique par rapport à la correction linguistique des travaux. Est-il possible, en effet, que soient tolérées des fautes dans chaque phrase ? Un travail de ce type ne devrait-il pas être refusé par la direction de l'école ? Si importante soit-elle pour le plaisir du lecteur, la partie formelle doit servir une pensée, une démarche personnelle et c'est ce dont il a été question pendant l'entretien au cours duquel tous les travaux de maturité concourant pour le Prix Korczak ont été « scrutés » et « analysés » par chacun des membres du jury.

Un jour un conte, a ses grandes qualités. Il s'agit d'un conte musical *Une maison pour Moliba*, texte richement illustré, mis en musique et présenté dans une école avec la participation des enfants, des parents et des enseignants. Le CD accompagnant le texte permet de mieux s'imprégner de l'atmosphère de ce conte musical. Si l'expérience pédagogique séduit quelques membres du jury, il est relevé cependant que l'étudiante a bénéficié d'une collaboration familiale exceptionnelle: avec un frère compositeur et une maman directrice d'école, l'étudiante a vu sa démarche hautement facilitée grâce à ses proches ! Bravo à cette équipe pour le résultat obtenu !

La place du conte auprès de l'enfant. Sujet douloureux, chargé d'émotion : le cancer expliqué aux enfants. Un conte, illustré de curieux petits personnages représentant les cellules du corps humain, permet de préparer l'enfant à une réalité douloureuse et lui donne quelques explications à propos de la maladie. « Expliquer l'inexplicable » est une démarche excellente de l'étudiante qui s'est fort bien documentée.

Autre travail intéressant : après un voyage de 3 semaines *en Tanzanie*, les élèves ont relaté leurs constatations au sujet de la prise en charge des enfants des rues. L'observation de l'institution créée par le frère Stan montre une approche un peu compassionnelle du problème. Un manque d'implication personnelle des auteurs a été relevé. Cela dit, c'est le frère Stan qui devrait recevoir un prix Korczak pour l'œuvre admirable qu'il mène auprès des enfants démunis de tout!

L'étude sur le rôle *de l'éducation des femmes en Inde* laisse l'impression d'une compilation d'idées et de bons sentiments illustrés par les vers d'une poétesse bengali. Même si l'illustration par la poésie est toujours appréciée, il conviendrait que les extraits cités respectent le sujet choisi !

Le travail sur la *prise en charge des orphelins en Serbie* pose problème : aucune recherche bibliographique et une forme laissant à désirer Ce travail n'a pas été retenu !

« *Organisation d'un atelier pour sensibiliser une classe d'école primaire à l'écocitoyenneté* » : Voici un travail de maturité d'actualité qui a nécessité une très grande implication de l'auteure. Une recherche-action bien construite. Il s'agit de séquences de travail proposées à des élèves de l'école primaire. L'étudiante s'est rendue dans les classes et a fait réfléchir et travailler les jeunes enfants. Elle leur a proposé notamment des questionnaires judicieux permettant de prendre conscience de la nécessité de trier les déchets et de recycler ce qui peut l'être! Ce genre d'action efficace auprès des élèves rappelle un travail déjà récompensé du Prix Korczak sur la prévention de la violence et du racisme.

Pour la recherche « *Etude de l'enseignement secondaire aux USA et en Roumanie en comparaison avec le secondaire genevois* », l'étudiant s'est entièrement basé sur son vécu puisqu'il a profité des moments de l'année « extra-muros » (trimestre au cours duquel les bons étudiants sont dispensés des cours et peuvent entreprendre une recherche personnelle ou s'immerger dans un bain linguistique en Suisse ou à l'étranger) pour suivre quelques mois de scolarité dans un collège aux Etats-Unis et en Roumanie. La comparaison des différents systèmes d'enseignement, les résultats des étudiants, les conséquences de l'éducation sur la mentalité des citoyens, tout cela a été minutieusement étudié sans a priori. L'enthousiasme de l'étudiant, son engagement personnel et la manière simple et efficace d'expliquer les différents systèmes d'enseignement en ne les opposant pas mais en mettant en valeur leurs particularités et leur richesse respective a suscité auprès de notre comité des réactions admiratives. On pourrait même envisager de proposer aux enseignants en formation la lecture de ce travail remarquable !

Le Prix Korczak 2009 a donc été attribué *ex-aequo* à Oriane Lacour, élève du collège de Saussure, pour son travail de maturité : *Organisation d'un atelier pour sensibiliser une classe d'école primaire à l'écocitoyenneté* et à Adrien Lavalley, élève du collège Calvin pour son travail de maturité *Etude de l'enseignement secondaire aux USA et en Roumanie en comparaison avec le secondaire genevois*.

Bravo à ces deux étudiants ! La lecture de ces travaux est vivement recommandée ! Qu'on se le dise !

Sarabella Benamram

Manifeste pour les droits de l'enfant sans statut légal



Le manifeste ci-dessous fait partie de la campagne "Aucun enfant n'est illégal", dont le but est d'améliorer les conditions de vie des enfants et adolescents sans papiers. L'Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak soutient ce manifeste et invite chacun de ses membres à y ajouter sa signature, soit manuellement sur le formulaire ci-après, soit électroniquement sur le site <http://www.sans-papiers.ch/site/index.php?id=219&L=4>.

En 2010, le manifeste sera remis aux conseillères fédérales responsables de la politique de migration et de l'éducation E. Widmer-Schlumpf et D. Leuthard. Alors que nous célébrons le 20e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, ce manifeste nous rappelle qu'il reste beaucoup à faire, y compris chez nous, pour donner plein sens à cette convention.

Nous, soussignées et soussignés, nous déclarons solidaires du destin des milliers d'enfants qui grandissent dans notre pays dans des conditions inacceptables. Il s'agit des enfants de "sans-papiers": enfants de travailleuses et travailleurs immigrés sans permis de séjour, enfants de requérants d'asile déboutés, enfants de ressortissantes et ressortissants européens à qui le regroupement familial a été refusé. Ces enfants ont passé la majeure partie de leur vie en Suisse. Ils y sont parfois même nés. La Suisse est donc leur pays. Toutefois, sans permis, un certain nombre de droits fondamentaux, qui s'appliquent en théorie à tous les mineurs, leur sont refusés.

Nous, soussignées et soussignés, déclarons avec force que:

- Il n'est pas admissible que des jeunes ayant trouvé une place d'apprentissage ne puissent suivre leur formation de CFC parce qu'ils ne sont pas au bénéfice d'une autorisation de séjour.
- Il n'est pas admissible que des jeunes de 15 ans puissent passer jusqu'à une année en prison dans le cadre des mesures de contrainte.
- Il n'est pas admissible que des enfants doivent avoir peur de la police.
- Il n'est pas admissible que des enfants ne s'autorisent jamais à inviter des camarades à la maison parce que leur adresse doit rester secrète.
- Il n'est pas admissible que des jeunes en Suisse soient exclus de toute vie sociale et culturelle.
- Il n'est pas admissible que des enfants malades soient conduits chez le médecin uniquement en cas d'extrême urgence tant la peur d'être découvert est grande.
- Il n'est pas admissible que notre politique migratoire discrimine les jeunes et les enfants.

Nous rappelons que la Constitution suisse garantit l'égalité en droits à toutes les personnes, indépendamment de leur statut. Nous tenons à souligner que ce principe de non-discrimination de base doit trouver encore plus d'attention concernant les enfants. Un enfant n'a pas seulement le droit à une égalité de traitement mais il doit recevoir une protection spéciale compte tenu de sa vulnérabilité. Voici plus de 10 ans que la Suisse a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Le respect de cette dernière rentre pourtant rarement dans les considérations et les pratiques de l'administration, notamment lors de décisions de renvoi ou de non-renouvellement du séjour en Suisse. Cette pratique doit changer. Il est insoutenable que, dans un Etat de droit comme la Suisse, des enfants soient maintenus dans l'illégalité et qu'ils soient désignés et traités comme des criminels. Ceci, uniquement parce que la question de leur permis n'a pas été réglée.

Afin d'améliorer leur situation et celle de leur famille, les soussignées et soussignés demandent:

- **La reconnaissance du droit à la formation depuis le niveau pré-scolaire et jusqu'à la fin du niveau post-obligatoire en école ou en apprentissage**
- **La fin de la détention des mineurs dans le cadre des mesures de contrainte**
- **Une régularisation facilitée des enfants et de leur famille**
- **Le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant par les services administratifs suisses à l'égard des enfants sans permis.**

Nous, soussignées et soussignés, nous déclarons solidaires de tous les enfants et les jeunes concernés. Nous sommes conscients de nos responsabilités envers les autres humains et en particulier les mineurs. C'est pourquoi nous nous engageons pour qu'aucun enfant ou jeune ne soit discriminé et n'abandonnons pas l'espoir de donner des perspectives d'avenir à celles et ceux qui ne sont pas au bénéfice d'un permis de séjour.

Association pour les droits des enfants sans statut légal, Rebgasse 1, 4058 Basel
enfants@sans-papiers.ch, +41 (0)61 681 96 30
www.aucunenfantnestillegal.ch
PC: 60-132664-2

Une feuille de signatures est jointe à l'envoi de La Lettre.

EST-IL NAÏF D'IMAGINER QUE DES JEUNES BELGES, JUIFS ET ARABES, PUISSENT JOUER ENSEMBLE ?

De Belgique, nous avons reçu une lettre émouvante et vibrante d'une adolescente juive, confrontée aux difficultés qu'ont de nombreuses communautés pour vivre ensemble, en Israël, en Belgique ou ailleurs. Nous qui sommes toujours attentifs à créer des occasions de dialogue et de rapprochement, notamment entre Israéliens et Arabes, sommes heureux de donner ici un modeste écho à cette belle missive.

Cet été, nous, les plus âgés de la Jeunesse Juive Laïque – le mouvement de jeunesse du Centre communautaire laïc juif – sommes partis en séminaire en Israël. Ce voyage avait pour but de parachever notre formation de moniteurs. Pendant trois semaines, nous avons parcouru le pays, visité de nombreuses villes, traversé une partie du désert, marché dans les plateaux rocheux, travaillé dans les champs, parlé aux gens que nous rencontrions ici et là.

C'est à l'occasion de ce séjour que nous avons découvert Neve Shalom / Wahat-al-Salam, un petit village créé en 1969 par des familles juives et arabes. En arrivant dans cette « oasis de paix » (c'est le nom du site) qui compte seulement 50 familles, nous faisons la connaissance de Bob, chargé de nous en dire plus sur l'endroit et de répondre à nos questions. Nous apprenons qu'à Neve Shalom / Wahat-al-Salam, ne vivent que des familles israéliennes, juives et arabes ; que ces familles vivent en communauté mais que chacune possède une maison. Nous comprenons aussi et surtout que la raison d'être de Neve Shalom / Wahat-al-Salam – son combat – c'est l'éducation à la paix et la compréhension de l'autre. Ainsi, l'éducation des petits enfants est confiée à deux puéricultrices : l'une est arabe, l'autre juive. Chacune parle dans sa langue maternelle aux bambins. L'école primaire poursuit cette éducation ouverte sur l'autre en prônant le respect et l'écoute mutuels.

Neve Shalom / Wahat-al-Salam se trouve au cœur d'Israël, un pays merveilleux mais où la vie est dure, un pays traversé par des tensions de tous ordres, un pays où l'instinct de survie peut pousser les gens à se replier sur eux-mêmes, qu'ils soient juifs ou arabes. C'est pourtant dans ce pays que Neve Shalom / Wahat-al-Salam décide d'exister pour prouver au monde que, quelles que soient les difficultés, l'entente entre les peuples est possible.

Nous, jeunes juifs de Belgique, avons été éblouis par ce village et ses habitants qui ont décidé de mettre en place une communauté humaine qui s'enrichit de ses différences en regardant droit devant elle sans se soucier des obstacles ou plutôt, en dépit des obstacles.

Ce que nous retenons de Neve Shalom / Wahat-al-Salam, c'est d'abord la force incroyable qui peut animer ceux qui recherchent le Bien et la Justice. Ce que nous gardons de cette visite, c'est aussi cette ouverture à l'autre aussi extraordinaire qu'improbable, c'est la qualité d'écoute et le souci de l'autre.

Non, la haine et l'ignorance ne sont pas inévitables.

Oui, ceux qui veulent changer les choses ont la possibilité de le faire. A condition de le vouloir, d'y croire.

Ce sont ces valeurs que nous voulons transmettre aux jeunes : le respect, l'écoute, l'esprit critique et le courage.

Neve Shalom / Wahat-al-Salam est-elle une utopie ? Il n'est pas rare d'entendre certains s'en moquer, prétendant que ce qui est possible dans un village ne l'est pas à l'échelle d'un pays ou du monde. Mais nous, membres de la Jeunesse Juive Laïque, rejetons catégoriquement cette façon de penser car nous sommes convaincus que le vivre-ensemble s'apprend. Et pas seulement en Israël. En Belgique aussi. Est-il utopique de penser qu'ici, à Bruxelles, à Anvers ou ailleurs, Flamands et francophones puissent vivre dans l'harmonie et l'enrichissement mutuels ? Est-il absurde de penser que ce qui nous rapproche est plus important que ce qui nous sépare ? Est-il naïf d'imaginer que des jeunes Belges, juifs et arabes, puissent jouer ensemble et se parler... comme à Neve Shalom / Wahat-al-Salam ?

La haine, c'est l'ignorance, c'est la facilité, c'est la régression. Nous prôtons le dialogue, l'échange, l'interaction. Nous prôtons le vivre ensemble et la complémentarité plutôt que l'hostilité. C'est plus difficile mais tellement plus enthousiasmant. Et d'ailleurs, si nous n'essayons pas, qui le fera ?

Nous prôtons la main tendue. Saisissez-la.

Lola Wajskop, 16 ans, monitrice du mouvement « Jeunesse Juive Laïque »

(Lettre publiée dans le journal *Le Soir* du 18 septembre 2009)

Un site internet pour les droits de l'homme à sauver !

Nous avons appris avec inquiétude que le site « aidh », qui héberge notre propre site et qui constitue l'une des sources francophones les plus riches en matière de droits de l'homme, est à court terme menacé dans son existence faute de subventions suffisantes. Nous encourageons vivement nos membres à manifester leur soutien, de toutes les manières possibles, à M. J.-M. Martin Du Theil qui en est le maître d'œuvre. Il existe, notamment, la possibilité d'acquérir des espaces sur le site (100 pixels - 100 €). Pour plus d'infos :

www.aidh.org

DANS LA VITRINE DU LIBRAIRE

Belle année littéraire pour Korczak ! Nous avons signalé déjà au printemps la parution de « **Pages juives** » aux Editions Armand Colin (Paris 2008), sous la direction d'**Emmanuel Haymann**. Cette nouvelle anthologie de la littérature juive propose en effet, parmi un vaste choix d'auteurs de tous les lieux et de tous les temps, un magnifique récit de Korczak sur l'honnêteté, écrit dans le ghetto de Varsovie quelques mois seulement avant la déportation vers Treblinka. Ce récit saisit en un vibrant instantané la sensibilité poétique, l'acuité de l'observation, l'humour tendre et l'immense talent de narrateur de Korczak. Nous le publierons dans *La Lettre* prochainement.

En été, ce fut la découverte, aux Editions de l'Olivier (Paris 2009), d'un court texte (87 pages) d'**Agnès Desarthe** intitulé « **Le remplaçant** ».



Dans ces pages d'une grande sensibilité s'entremêlent deux destins : celui de B.B.B. (Bouz, Boris, Baruch) qui fut, en quelque sorte, le « remplaçant » du grand-père maternel de l'auteur, tué à Auschwitz en 1942 ; et celui de Korczak, mort aussi en 1942 à Treblinka, et que l'auteur découvre un beau jour en visitant le musée Yad Layeled où la Shoah en général et la vie de Korczak en particulier, sont expliqués aux enfants. Cette visite déclenche chez Agnès Desarthe, le sentiment d'une révélation, et elle se promet d'écrire un livre consacré à Korczak. Sauf que, « dès les premières pages, le lapsus a œuvré » : B.B.B. prend la place de Korczak, c'est-à-dire que leurs profils se superposent et s'entremêlent. Rien d'étonnant à cela, puisque tous deux furent, chacun à sa façon, des substituts parentaux, des remplaçants. Et que, comme Agnès Desarthe l'écrit avec tant de subtilité, ces remplaçants sont tous deux devenus irremplaçables. Les pages plus particulièrement dévolues à Korczak (pp. 64-83) et qui font une forme de synthèse de la vie, de la pensée et de l'engagement de Korczak, sont elles aussi irremplaçables.

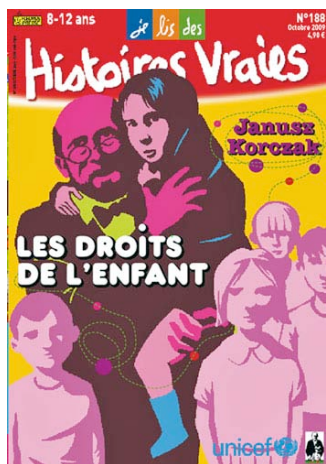
Pages juives

Sous la direction de
Emmanuel Haymann

Teresh... Kabbale et mysticisme... Poèmes secrets ou profanes... Shabbat...
Influences grecs-romains... Encyclopédie... Sionisme... Hasidisme...
Edmond Jabès... Philosophie juive... Henry Heine... Chants bibliques...
Georges Perec... Antisémitisme... Albert Camus... Hans C... Philip Roth...

ARMAND COLIN

Cet automne, c'est le magazine pour enfants « **Je lis des Histoires Vraies** » qui, en collaboration avec l'Association française Janusz Korczak et l'UNICEF, consacre un numéro à l'histoire de Korczak et des droits de l'enfant (Je lis des Histoires Vraies, n° 188, octobre-novembre 2009, Fleurus Presse, texte original de **Sophie Chérier**, illustrations d'**Alain Korkos**). Il s'agit d'une réédition (repensée, retravaillée sur le plan graphique, et davantage focalisée sur le thème des droits de l'enfant que sur celui de la Shoah) du numéro publié en 1999 et que notre Association avait alors contribué à faire traduire en tamoul et diffuser au Tamil Nadu parmi la communauté « intouchable » des Dalits (cf. *La Lettre*, octobre 2003). Une très bonne formule pour intéresser les enfants (8-12 ans) à leurs droits et à celui qui en fut l'inspirateur.



Egalement destiné aux enfants (de 7 à ... 87 ans !) un petit livre de **Catherine Le Quellenec**, illustré par **Antoine Ronzon** :

« **Les enfants d'Irena Sendlerowa** » (Collection Les aventures de l'histoire, Editions Oskar Jeunesse, Paris, 2009) où, s'il n'est pas question une seconde de Korczak, celui-ci est cependant omniprésent en filigrane, puisqu'il s'agit des enfants du ghetto de Varsovie, et du sauvetage de 2500 d'entre eux par cette « Juste parmi les Justes » que fut Irena Sendlerowa, décédée en 2008 à l'âge de 98 ans, et dont l'histoire exemplaire est ici contée. A noter aussi, en particulier pour les enseignants, qu'un dossier pédagogique complémentaire est aussi disponible pour approfondir la lecture de ce récit.



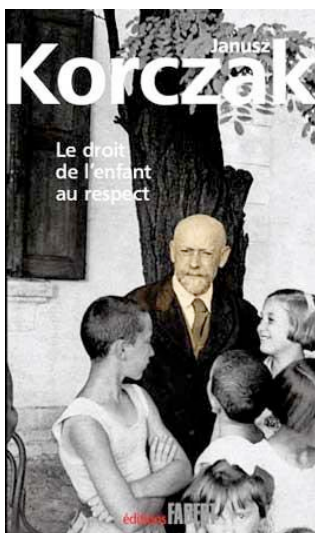
Cet automne, encore, voit la parution, trois ans après sa mort, d'un roman bouleversant d'**André Schwarz-Bart**, « **L'étoile du matin** » (Le Seuil, Paris, 2009) que l'auteur du « Dernier des Justes » a dédié à sa mère, gazée à Auschwitz en 1943 : « *Pour Louise Lubinski Szwarcbart, un chant de vie sur ta mémoire, petite mère* ». Dans ce livre qui se lit à la fois comme un roman de science-fiction, un chant



poétique, un journal autobiographique, une interrogation inquiète sur l'humanité et une prière pour les morts, Schwarz-Bart confie à Linemarie, une historienne extraterrestre descendue sur la planète Terre en l'an 3000, la mission de reconstituer les événements de la Shoah dont les traces semblaient avoir été effacées par une explosion nucléaire planétaire. Linemarie n'est autre que la transfiguration de Simone Schwartz-Bart, l'épouse d'André, qui porte ce même prénom dans son état-civil complet et qui, en effet, a aussi porté cette difficile mission de donner vie à ce roman posthume qu'il a fallu exhumer parmi des milliers de pages manuscrites dormant dans des malles et remettre en forme. Le lecteur fera lui-même son cheminement dans ce livre étonnant, envoûtant, allusif, et d'une écriture qui répond à la souffrance – omniprésente – par une extraordinaire pudeur. Mais il faut ici souligner la place particulière que Schwarz-Bart a offerte dans « L'étoile du matin » à Janusz Korczak. Sous une présentation biographique fantaisiste (Schwarz-Bart, par exemple, fait naître Korczak à Sighet, la ville natale d'Elie Wiesel, et lui prête une passion pour la menuiserie que nous ne lui connaissons pas), Korczak apparaît comme la réincarnation du prophète Elie, dans un rôle de protecteur des corps et des âmes, et de consolateur des orphelins du ghetto de Varsovie. Au détour d'un dialogue, on retrouve dans ce Korczak l'exceptionnel pédagogue qui savait si bien parler avec les enfants :

- « - A ce qu'il paraît, on joue de la flûte ? » dit-il au héros du roman, Haïm.
 « Les lunettes du Dr Korczak lui faisaient comme deux cercles d'épouvante, deux regards immenses de chouette qui troublaient Haïm.
 - Jouer, jouer, c'est vite dite, balbutia-t-il.
 - Regardez-moi ce philosophe, dit le docteur : jouer n'est peut-être pas jouer, mais une flûte est indiscutablement une flûte, conclut-il en tendant l'instrument à l'enfant.
 Haïm se prit au jeu et, secouant rêveusement la tête, comme pour se faire pardonner son audace :
 - Que le docteur m'excuse : une flûte n'est pas une flûte.
 - Alors qu'est-ce que c'est ?
 - C'est de la musique, sourit Haïm. »

Une musique, oui, traverse tout le livre, et avec elle une flûte « dont le souffle ténu équilibrait tant soit peu le mal » et qui nous rappelle les liens de forte amitié qui unissaient André Schwarz-Bart au Dr Giovanni Mastropaolo, fondateur de l'Institut Maïeutique à Lausanne, ami korczakien et grand utilisateur, justement, de la flûte comme instrument d'élévation de l'âme. Ainsi, « L'étoile du matin », malgré les douleurs jamais tuées dont elle est tissée, constitue-t-elle une mélodie d'apaisement, comme un chant funéraire : le kaddish qui la conclut et qui porte en lui l'harmonie des cieux.



Cerise sur le gâteau : pour célébrer le 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le fameux et tonifiant pamphlet de Korczak « **Le droit de l'enfant au respect** » est réédité chez Fabert (Paris, novembre 2009) dans une nouvelle traduction-adaptation par **Lydia Waleryszak**. C'est à l'initiative de nos collègues français que cette réédition s'est faite, avec le soutien de nombreuses ONG francophones, y compris la nôtre, toutes actives dans la promotion des droits de l'enfant. Rédigé dans une langue polonaise souvent complexe et difficile à rendre en français, le texte de Korczak n'était pas facile à transmettre et certaines de ses tournures, vieillies par un siècle de majeurs changements linguistiques, eussent été difficilement compréhensibles aujourd'hui. La traductrice a donc dû, ici et là, mais a minima pour rester fidèle à l'auteur, adapter un peu le texte afin d'en rendre la lecture plus accessible, en particulier aux jeunes générations. Le résultat est excellent et rend justice à l'humour pétillant et parfois grinçant de Korczak, comme à la force de sa rhétorique et de son indignation vertueuse. On a aimé aussi la préface de Bernard Defrance et Frédéric Jésus, tous deux vice-présidents de Défense des Enfants International – France. A noter que le texte est suivi de la version complète de la Convention internationale des droits de l'enfant avec ses avenants,

d'une courte biographie de l'auteur, d'une liste d'adresses utiles et des coordonnées de toutes les organisations participantes. Et à noter encore qu'une autre version du « Droit de l'enfant au respect » devrait être publiée tout prochainement par le Commissariat aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, en français et en anglais, dans un volume comportant par ailleurs divers articles sur les droits de l'enfant et sur Korczak.

Daniel Halpérin

Concours de l'été : aucun vainqueur !



Malgré les indices offerts, aucune réponse correcte ne nous a été envoyée à cette date. Korczakiens polyglottes et futés, où étiez-vous cet été ? Tous en vacances ? Tant pis pour vous, le bon d'achat en librairie d'une valeur de CHF 50.- n'aura pas preneur cette fois-ci, mais ce n'est que partie remise ! En attendant un prochain concours, sachez que le texte ci-dessous est la traduction en kirundi de la fameuse introduction de « Quand je redeviendrai petit » de Korczak. Cette traduction nous a été offerte par M. Jean-Claude Barakamfitiye, premier lauréat du Prix Janusz Korczak - Burundi en 2009. Nous la reproduisons encore une fois, pour le plaisir, avec sa version française en vis-à-vis.

Muvuga muti :
« Biraruhisha kubana n'abana. »
Ivyo ni ukuri.
Mwongerako muti :
« Kuko bisaba guca bugufi, kwiyorosha,
kwunama, kwigira muto. »
Aho rero murahihendera.
Si ico kiruhisha cane.
Ikiruhisha gusumba, ni ugutegerezwa
kwigora ugahaguruka, ugasumburuka mu
guhagararira ku dusununu tw'amano
y'ibirenge gushika ku rugero
rw'ivyipfuzo vy'abo, kugira ngo
ntubababaze.
Vous dites:

*C'est fatigant de fréquenter les
enfants
Vous avez raison.
Vous ajoutez: Parce qu'il faut se
mettre à leur niveau, se baisser,
s'incliner, se courber, se faire petit.
Là, vous avez tort.
Ce n'est pas cela qui fatigue le plus.
C'est plutôt le fait d'être obligé de
s'élever jusqu'à la hauteur de leurs
sentiments.
De s'étirer, de s'allonger, de se
hisser sur la pointe des pieds.
Pour ne pas les blesser*

Vendredi 27 et samedi 28 novembre 2009
7^e colloque petite enfance
« La révolution de l'enfant »
Théâtre du Léman, Genève

Avec des contributions, entre autres, de :

- Jean Epstein : « La révolution de l'enfant »
- François Ansermet ; « Déterminé pour ne pas l'être : la révolution du devenir »
- Daniel Halpérin : « Korczak : le droit de l'enfant au respect »
- Frédéric Jésus : « Révolution urbaine : une ville à la hauteur des enfants »
- Boris Cyrulnik : « Attachements et changements culturels »
- Michel Delage : « L'enfant et la famille précaire, ou du besoin d'attachement »
- Nadia Bruschiweiler-Stern : « Créer des liens – partir du bon pied »
- Joshua Sparrow : « Evolution de la prise en charge de l'enfant vers le contexte communautaire »
- Pierre-Yves Troutot : « Enfance, famille et Etat : les nouveaux défis de l'individualisme éducatif »

Programme détaillé et inscriptions sur : www.colloqueenfance.ch
ou au : 022 418 81 00

**AVEZ-VOUS PENSÉ À VOTRE COTISATION 2009 ? NOUS EN AVONS
BESOIN ET L'ANNÉE N'EST PAS FINIE. IL EST ENCORE TEMPS DE
NOUS AIDER ! MERCI !**

Je soutiens les revendications de la campagne "Aucun enfant n'est illégal."

Nom et Prénom	Adresse	Signature	*	**	***

- * Envoyez-moi s'il vous plaît quelques feuilles de signatures (en indiquer le nombre)
- ** Je suis intéressé à de plus amples informations sur la campagne
- *** J'aimerais soutenir la campagne par un don

Renvoyer les feuilles de signatures (aussi celles en partie remplies) aussi vite que possible, au plus tard jusqu'au 30 avril 2010 à: Association pour les droits des enfants sans statut légal, Rebgasse 1, 4058 Basel